

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 52
- dont suppléé : 4
Membres représentés : 7
Votants : 59
Date de la convocation
22 mai 2026
Secrétaire de séance :
Mme Sergine MENARD

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-huit mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de M. CHANTRELLE Brice, Président

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, DUHAMEL Dominique *suppléante de CAVILLON Sandra*, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, CHAVERON Emmanuel *Suppléant de M. WALLET Joël*, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, FERNANDES Rémi *Suppléant de BOONE Odile*, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, ORZEKOWSKA Francis *Suppléant de MAROTTE Philippe*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M.DAINE Vinent de Mme DOUAY Sonia, M. CHANTRELLE Brice de M. de CAFFARELLI Christian, M. BOUCHER Michel de M. VERONT Fabrice, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. BENONY Miguel de Mme BLIN Marie-Annick, Mme BOUCHER Sylvaine de M. SY Loïc, M. LEROY Jean-Maurice de M. VAN DE VELDE Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mmes DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, Mrs CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, Franck TEN, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, VIOLETTE Paul, SY Loïc, BIECKENS Jean-Louis, VAN DE VELDE Michel, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique

Objet : EPF – HAUTS DE FRANCE - candidature de la CCALN

Rapport de M. Brice CHANTRELLE, Président de la CCALN

L'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France (EPF HDF) est un établissement à caractère industriel et commercial qui a pour mission, sur l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France à l'exception du département de l'Oise et des EPCI à fiscalité propre situés au sud du département de l'Aisne, d'accompagner les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets, en matière d'ingénierie (expertise et conseil), d'acquisition foncière et immobilière, de portage foncier et de proto-aménagement (déconstruction / dépollution). Ainsi, en amont du projet de la collectivité, l'EPF peut venir acquérir, requalifier des sites de toute nature, les gérer puis les revendre à la collectivité (ou à un autre acquéreur désigné par celle-ci) au moment opportun.

La gouvernance de l'EPF HDF prévoit un conseil d'administration de 30 membres majoritairement issus des collectivités territoriales, le Conseil régional, les 4 Conseils départementaux concernés et une représentation des EPCI.

Sur les 30 postes d'administrateurs, 14 sont dévolus au collège des EPCI. Cinq EPCI sont membres de droit : la métropole européenne de Lille ; les communautés urbaines d'Arras, de Dunkerque, les communautés d'agglomération Amiens-métropole et du Pays de Laon.

9 autres EPCI, ne siégeant pas de droit, sont désignés au terme d'un vote lors d'une assemblée spéciale des présidentes et présidents d'EPCI, sous l'égide du préfet de région.

Le renouvellement des mandatures à l'issue des élections municipales et communautaires nécessite qu'il soit procédé au renouvellement des collèges des EPCI siégeant au conseil d'administration et au bureau de l'Etablissement.

La CCALN ne siégeant pas de droit au Conseil d'administration de l'EPF, il convient si elle est candidate pour y siéger, de faire délibérer le Conseil communautaire pour confirmer sa candidature et de désigner parmi les conseillers communautaires un titulaire et un suppléant. La désignation des représentants des EPCI aura lieu ensuite lors de l'assemblée spéciale, évoquée ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 56, Contre : 0, Abstentions : 3 – Mmes Marcel Marie-Hélène, BOUCHER Sylvaine, M. SY Loïc), **le Conseil Communautaire :**

- Porte la candidature de la CCALN au collège EPCI du Conseil d'Administration de l'EPF HDF ;
- Décide de nommer M. Brice CHANTRELLE en tant que titulaire et Mme Sonia DOUAY en tant que suppléante, pour représenter la CCALN au Conseil d'Administration de l'EPH HDF ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 28 mai 2026
à Esclainvillers

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/06/26

Le Président,

Affiché le 02/06/2026

Brice CHANTRELLE

